

COUR CRIMINELLE DE LA LOIRE
SESSION : janvier-février 2026
PRESIDENT : M. CHALBOS

[illegible]

ROLE	Date d'Audience	N° greffe	Personnes concernées	Ministère Public	DECISION
	lundi 02 Février 2026 au mercredi 04 Février 2026 à 09 heures	25/0019	<u>Cour criminelle</u> ----- Accusé de VIOL COMMIS EN REUNION Assisté par Me PIBAROT Franck ----- Accusé de VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE ETANT OU AYANT ETE CONJOINT, CONCUBIN OU PARTENAIRE LIE A LA VICTIME PAR UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITE et VIOL COMMIS EN REUNION Assisté par Me FOURNEL Annie ----- Accusé de VIOL COMMIS EN REUNION Assisté par Me FARRE-MALAVAL Margerie ----- Accusé de VIOL COMMIS EN REUNION Assisté par Me FARRE-MALAVAL Margerie Partie Civile : Représentée ou assistée par Me ABADA Houda		
	jeudi 05 Février 2026 et vendredi 06 Février 2026 à 09 heures	25/0024	<u>Cour criminelle</u> ----- Accusé de VIOL, AGRESSION SEXUELLE et EXTORSION AVEC VIOLENCES AYANT ENTRAINE UNE INCAPACITE TOTALE DE TRAVAIL SUPERIEURE A 8 JOURS Assisté par Me KIEFFER Elodie Partie Civile : Représenté ou assisté par Me MALLEM Jamel		